

LETTRE OUVERTE

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC AVIS DE RECEPTION

Monsieur Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon
20 rue du Lac
B.P. 3103
69399 LYON CEDEX 03

Champagne au Mont d'Or, le 8 décembre 2023

Monsieur le Président,

PROJET DE VOIE LYONNAISE n°4

TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Par la sécurité qu'il entend apporter aux cyclistes, le projet (itinéraire n° 2) qui nous avait été présenté pour son tracé traversant la commune de Champagne au Mont d'Or, nous semble loin de l'objectif recherché.

En effet, notre groupe de travail Sécurité a relevé les points suivants :

.1./ Partie tunnel de la Croix Rousse vers l'avenue du 25^{ème} R.T.S. : quel est le trajet prévu ?

- Pont Schumann =>rue St-Cyr=>rue Mouillard ?
ou
- Rue Marietton => rue de Bourgogne ?

.2./ Avenue du 25^{ème} R.T.S. : la mise à deux voies (au lieu de 4 actuellement) ralentirait la circulations des lignes TCL S11, 115 et 118 qui, aujourd'hui, bénéficient de couloirs réservés. De la même façon, elle risquerait de retarder, voire de bloquer les éventuelles interventions du S.M.D.I.S., des forces de Police et de Gendarmerie et les passages d'éventuels convois T.E. 72, notamment aux heures de pointe. De plus, en cas de fortes pluies, l'absence d'avaloirs entraînerait un risque d'aquaplaning aggravé par la suppression de la gba.

.3./ Partie entre l'avenue de Lanessan et le boulevard de la République, nous notons

- Après avoir traversé une voie structurante (la R.D. 306, ex R.N. 6) sur laquelle circulent quotidiennement 12000 à 15000 véhicules, les cyclistes auraient à effectuer quatre virages à angle droit sur moins de 500 mètres ;
- De plus, ils auraient à longer deux des côtés de la place de la Liberté où des enfants joueront dans un espace qui serait prochainement réaménagé . L'empiètement de la voie lyonnaise sur une partie de la place de la Liberté dédiée aux piétons ;
- L'arrêt réservé pour deux ambulances (V.T.C.) amenant quotidiennement des enfants handicapés vers les classes ULIS de l'école Saint-Joseph située dans la rue de la Mairie serait déplacé de 150 mètres, à l'angle du boulevard de la République ;
- Le terre-plein créé entre la mairie et la mairie annexe coupant la circulation de la rue Jean-Marie Michel condamne l'accès direct à la Poste et aux locaux d'associations des Campanelles.

.4./ Boulevard de la République : le passage par le boulevard de la République ne nous pas semble être une bonne solution, à plusieurs titres :

- Dangerosité due au croisement des flux métropolitains (2000 à 2500 vélos et trottinettes prévus avant 2030) et communaux : enfants et familles allant vers le groupe scolaire, le collège Jean-Philippe Rameau et/ou la médiathèque « Le20 » à toutes heures de la journée et, notamment, aux heures d'affluence (8h/9h et 15h30/17h ;
- De nombreux virages à angle droit étant prévus entre l'avenue de Lanessan et le boulevard de la République... les cyclistes pourraient être alors tentés de couper court en empruntant directement l'avenue de Lanessan ;

- Un plan de circulation qui imposerait aux habitants du quartier de nombreux détours pour leurs déplacements automobiles, ce qui engendrerait une pollution supplémentaire contraire aux souhaits actuels ;
- Nous notons, par ailleurs, que c'est le plus long trajet (5,4 km) entre la sortie mode doux du tunnel de la Croix Rousse et le rond-point des Monts d'Or.

En son temps, le collectif des commerçants de Champagne, avait déjà proposé une variante par le chemin des Rivières (itinéraire n° 1) qui a été rejetée – un peu rapidement - par vos services.

NOTRE GROUPE DE TRAVAIL SECURITE PROPOSE :

D'autres variantes pour un tracé plus sûr, plus court et plus économique, seraient, en effet, possibles pour le trajet compris entre la sortie du tunnel mode doux de la Croix Rousse et le rond-point des Monts d'Or.

Par exemple, l'itinéraire suivant pourrait être envisagé :

- Avenue Birmingham -> Pont Clémenceau -> rue Marietton -> boulevard de la Duchère -> avenue du Plateau -> place de l'Abbé Pierre -> avenue Rosa Parks -> avenue de la Sauvegarde -> allée de la Sauvegarde -> avenue de Mont Louis -> avenue de Lanessan -> rond-point des Monts d'Or (Itinéraire n° 4 sur la carte ci-jointe).

Une variante, tout aussi sûre et tout aussi économique à cette proposition, pourrait être :

- Avenue Birmingham -> Pont Clémenceau -> rue Marietton -> boulevard de la Duchère -> Montée des Roches -> chemin de la Sauvegarde -> chemin des Cerisiers -> avenue de la Sauvegarde -> allée de la Sauvegarde -> avenue de Mont Louis -> avenue de Lanessan -> rond-point des Monts d'Or (Itinéraire n° 3 sur la carte ci-jointe).

De plus, l'une ou l'autre de ces variantes offrirait au quartier de la Duchère un accès sécurisé aux centres de Lyon, de Villeurbanne et à la zone économique de Techlid.

Et, peut-être, après contact avec nos communes voisines, Tassin la Demi- Lune, Ecully, Dardilly et Limonest, un itinéraire en bordure Est de l'autoroute M-6 pourrait être étudié :

- Avenue Birmingham -> Pont Clémenceau -> rue Marietton -> échangeur de Tassin => M-6 (avec sortie vers Ecully par Louis Chappaz, => sortie vers la Sauvegarde, le Pérollier et la Duchère par l'avenue Ben Gourion => sortie vers Techlid et Champagne par le chemin du Paisy => sortie vers le centre commercial de la Porte de Lyon et vers Limonest.

Il aurait l'avantage de desservir plusieurs communes vers Lyon et la zone d'activités Techlid pour un coût modéré, l'emprise de la M-6 étant importante.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et,

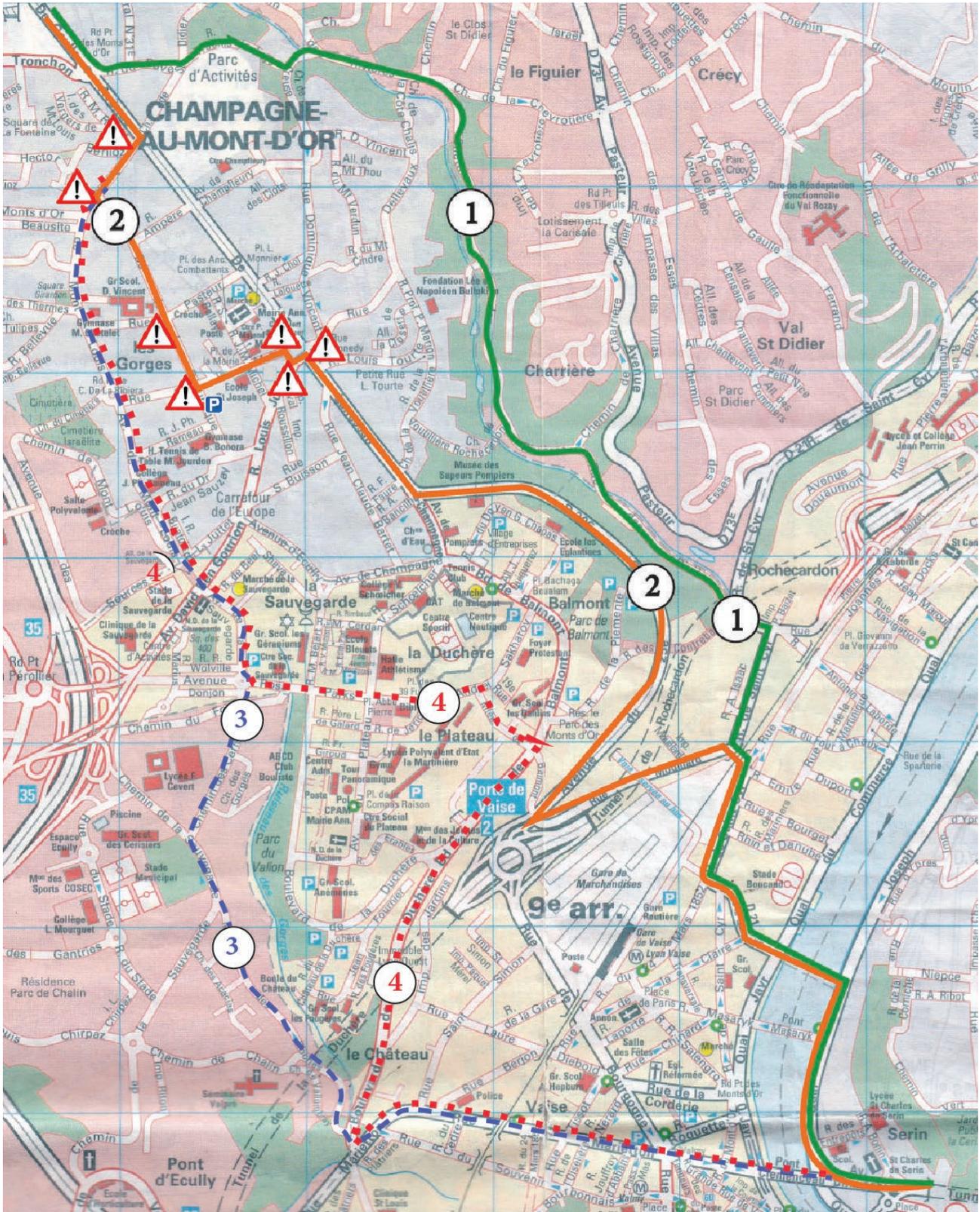
Vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pierre Diamantidis

Président

P.J. : plan des différents itinéraires :

- n° 1 : 4,800 m
- n° 2 : 5,400 m
- n° 3 : 4,800 m
- n° 4 : 5,300 m



Longueurs approximatives des différents itinéraires proposés entre la sortie du Tunnel de la Croix-Rousse et le Rond-point des Monts d'Or :

- Avenue de Lannessan : 5,1 km (non retenu)
- Chemin des Rivières : **(1) : 4,8 km** - Calme, vert, santé
- Boulevard de la République : **(2) : 5,4 km** - Dangereux car croisements de flux....
- La Duchère : **(3) : 4,8 km** - Le plus direct et désenclavement de la Duchère
- La Duchère : **(4) : 5,3 km**